

Avis d'appel d'offres International

Date de lancement : **19 mai 2009**

Prêt N°: **2000120000569**

AAOI N°: **20/CEP/PSPA/DGPA/BAD/2009**

1. Le Gouvernement gabonais a obtenu de la Banque africaine de développement, un prêt en différentes monnaies, pour financer le coût du Projet d'appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées dans le cadre de ce prêt soit utilisée pour l'achat de véhicules pour renforcer les capacités opérationnelles des services provinciaux de la surveillance des pêches et de l'encadrement des pisciculteurs, du service de la qualité et de l'inspection sanitaire, ainsi que pour la Cellule d'Exécution du projet (CEP).
2. Le Projet d'appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de véhicules constituées en un seul lot de :
 - 4 véhicules tout-terrain 4x4, de 05 portières ;
 - 8 véhicules de type Pick-up double cabine 4x4 ;
 - 1 véhicule de type Pick-up simple cabine 4x4 ;
 - 1 véhicule utilitaire de type Pick-up simple cabine 4X4 équipé de caisse isotherme ;
 - 1 véhicule de type Berline.
3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du ***Projet d'appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture, BP. 395, Libreville (Gabon), Tél. : (241) 76 06 89/92 - Fax : (241) 76 06 90.***

Le lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable.

4. Le Dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA à la CEP-PSPA ou de sa contre valeur dans une monnaie convertible. Les demandes d'envoi du dossier par courrier express devront en outre être accompagnées d'une somme complémentaire de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA ou de sa contre valeur dans une monnaie convertible.
 5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du *Dossier Standard d'appel d'offres ; Passation des marchés de fournitures*, publié par la Banque africaine de développement.
 6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard **le mardi 21 juillet 2009 à 9h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à dix millions (10 000 000) de Francs CFA.
 7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le mardi 21 juillet 2009 à 9h30**, à la Salle de réunion *du Projet d'appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture située à côté de l'Inspection Provinciale du Travail de l'Estuaire (Ancien PROMOGABON), Quartier STFO*.
 8. Les soumissionnaires nationaux ou régionaux ne bénéficieront pas d'une marge de préférence lors de l'évaluation des offres.
-